

REGLEMENT « THE CONCOURS PHOTO 2018 »

ARTICLE 1- THÈMES ET DATE DU CONCOURS

L'Arsène, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, organise un concours photographique qui se déroule du 7 juillet 2018 au 10 septembre 2018, minuit. **Deux thèmes au choix sont proposés pour l'année 2018 :**

Thème 1 : « Rythme » / Thème 2 : « Décalé ! »

ARTICLE 2 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est libre, gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur familles (à l'exception de leurs enfants de moins de 15 ans qui sont autorisés à participer à la catégorie « jeunes photographes » élus uniquement par le public).

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Deux participations par personne sont acceptées (dans l'un ou l'autre thème ou dans les deux). Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions suivant la remise des prix

La photo devra être envoyée, au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email avant le 10 septembre minuit à : theconcoursarsene@gmail.com

ARTICLE 3 – FORMAT DES IMAGES ET DE L'ENVOI

- La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom-thème choisi.jpg »
- Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours-photo-nom-prénom »
- Le bulletin d'acceptation du règlement et, si nécessaire, du droit à l'image.
- Le corps de l'email comprendra :
 - Le titre de la photo
 - Un commentaire de 2 lignes maximum avec la date et le lieu de la prise de vue
 - Les nom, prénom et âge du participant
 - L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
 - L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront réparties suivant les catégories puis évaluées sur leur valeur technique, artistique et leur originalité par le jury. Le jury sélectionnera :

- son prix du jury de la catégorie « Rythme (adulte) » et de la catégorie « Décalé ! (adulte) »
- une présélection de photographies qui seront soumises au vote du public. Elle sera composée de 10 photos pour la catégorie « Rythme (adulte) », 10 photos pour la catégorie « décalé ! (adulte) » et de 20 photos, mélangeant les deux thèmes pour la catégorie « jeunes » (– de 15 ans) .

ARTICLE 5 : PRIX

Cinq prix seront attribués :

- 1/ Prix du jury, catégorie adultes – thème « Rythme »
- 2/ Prix du jury, catégorie adultes – thème « décalé! »
- 3/ Prix du public, catégorie adultes - thème « Rythme »
- 4/ Prix du public, catégorie adultes - thème « décalé! »
- 5/ Prix du public, catégorie « jeunes » (moins de 15 ans)

Les prix seront des lots panachés, composés d'objets offerts par les partenaires de l'Arsène (Artistes, salle de spectacles, restaurants, entreprises locales...). Un shooting photo est notamment offert pour le « prix jeune », par Lou Blanc Photographie.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES ET CONDITIONS

Les photographies seront exposées pour être soumis aux votes du public, lors de l'apéro artistique de l'événement « Renc'Art l'Arsène » de novembre 2018, à Reilhanette (26570). Les photographies seront ensuite exposées pendant

les vacances scolaires de Noël 2018, au Bar à Thym de Montbrun-les-Bains (26570). Puis, pendant l'été 2019 dans la salle d'exposition de Reilhanette.

Les photographies sélectionnées par le jury seront exposées sous format papier. Celles non sélectionnées par le jury seront diffusées le jour de l'exposition sous forme de diaporama vidéo. Elles ne pourront faire l'objet du vote du public.

Catégorie « adultes » :

Les auteurs des 20 photographies des catégories adultes, sélectionnées par le jury, seront informés par mail à compter du 1^{er} octobre 2018 de leur présélection pour le vote du public. **Ils devront faire parvenir un tirage de leur(s) photographie(s) sélectionnée(s) à l'adresse de l'association au plus tard le 1^{er} novembre 2018 au format 20x30, sur papier photo de leur choix.**

Ce tirage sera celui qui sera exposé. Il restera propriété de l'auteur de la photographie et lui sera rendu en 2019 après la série d'expositions organisées par l'association. L'association prend à sa charge tous les autres frais liés à l'exposition. Elle s'engage à restituer le tirage en bon état et à prendre à sa charge un nouveau tirage en cas d'incident.

L'auteur de la photographie pourra décider, s'il le désire, d'offrir ce tirage à l'association qui s'engage alors à l'utiliser uniquement pour la décoration de sa salle.

Catégorie « moins de 15 ans »

Les photographies présélectionnées de la catégorie « moins de 15 ans » seront tirées par l'association au format 10x15. Le tirage sera offert aux jeunes après les expositions.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS - REMISE DES PRIX

Le vote du public aura lieu le 17 novembre 2018, lors de l'apéro artistique du dernier « Renc'art l'Arsène » 2018, de 19h à 21h, à Reilhanette (26570). L'annonce des 5 gagnants (prix du jury et du public) aura lieu le même jour à 21h.

Le gagnant retirera son prix le jour du vote du public. Les photographies gagnantes seront diffusées sur la page « The concours » du site internet de l'association (www.assolarsene.fr) et sur sa page facebook (www.facebook.com/pg/Assodesmontagnes26) .

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué d'un photographe professionnel, d'un photographe amateur également adhérent de l'association et de deux membres du bureau de l'Arsène.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'Arsène se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Bulletin de Participation CONCOURS PHOTO 2018

A JOINDRE AU MAIL D'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES

(La participation au concours sous entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)

NOM :

PRENOM :

Date de naissance, si - 15 ans:

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL :

VILLE:

MAIL:@..... Tél:

PHOTOGRAPHIE N° - Titre de la photo :

☐ Rythme

☐ Décalé !

PHOTOGRAPHIE N° - Titre de la photo:

☐ Rythme

☐ Décalé !

Je soussigné, M..... déclare être l'auteur des œuvres que je présente au présent concours photo 2018 et reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserves.

Fait, le/...../...../ à.....

SIGNATURE (**obligatoire**)

DROITS A L'IMAGE

A joindre obligatoirement pour la prise de vue d'une personne identifiable

Nom + Prénom + code postal du photographe:

Je soussigné(e) (prénom + nom) :

Résidant :

Accepte par la présente que (la) les photos sur lesquelles je figure, ou que mon enfant mineur (dénommé) figure, puissent être présentée(s) dans le cadre du concours photo 2018 organisé par l'Arsène.

Les photos pourront servir à des expositions présentées par l'Association L'ARSENE et ses partenaires.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise le photographe à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des présentes et de nos accords amiables, sans contre partie financière et définitifs.

La présente autorisation privant mes héritiers de tous droits et recours envers le photographe amateur M.....

Je garantis pour moi-même, ou pour mon enfant mineur désigné ci-dessus, que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de celle de mes biens.

Fait le

A.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».